



PASTILLES DE JAVEL 150PAST/BTE

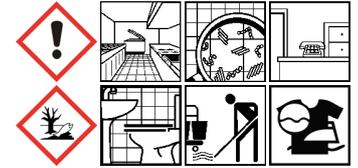
Pastilles effervescentes de javel pour désodoriser ou comme action oxydante pour le nettoyage.

Une pastille dissoute dans l'eau froide remplace environ 5 L d'eau de javel 2.5%.

Boîte à 150 pastilles (1 pastille libère env. 1,5g de chlore actif).

Référence Emballage

100454 BOITE



Densité	COV%	pH
1.000	0	

Domaine d'utilisation

A utiliser comme fonction oxydante pour l'aide au nettoyage, pour le blanchissement ou pour désodoriser les sols, les WC, tuyauteries, poubelles, linge, etc...

Mode d'emploi

Dosage conseillé

1 dose libère alors 1,5 g de chlore actif. Une pastille dissoute dans l'eau froide remplace environ 5 L d'eau de javel 2.5%.

Utilisation recommandée

Manuelle

Etapes préconisées

Après nettoyage, remplir un seau d'eau (tiède de préférence) et y dissoudre la pastille.
Pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires, rincer ensuite abondamment avec de l'eau claire.
Nettoyer le matériel utilisé à l'eau.

Remarques

Devant la grande diversité des matériaux, il est conseillé de procéder à un test sur un échantillon ou une zone non-visible si un doute subsiste sur la nature ou la résistance de la surface considérée et ses alentours de même que sur le type de salissure. Attention: Ne pas mélanger avec des acides.

Propriétés

Composition : dichloroisocyanurate de sodium (81%), agents effervescents >30%.

Oxydant efficace, les pastilles permettent un dosage précis, de manipulation aisée, réduisant le gaspillage et facilitant le stockage. D'une utilisation plus sûre qu'en liquide, la pastille augmente la durée de conservation de la concentration de chlore jusqu'à 2 ans.

Comprimé blanc de 3,33 g (1,5% chlore actif)
Odeur : chlorée

Pour tous problèmes particuliers, veuillez contacter nos techniciens qui vous conseilleront sans engagement de votre part. Les informations contenues dans cette notice sont données à titre indicatif et sans garantie express. Aucun contrôle n'étant possible à l'utilisation, notre responsabilité ne saurait être engagée lors d'un éventuel dommage. Tout changement de formulation dû à une amélioration est réservé.